



# Stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles

## Rapport du Directeur général

### CONTEXTE

1. Chaque jour, plus d'un million de personnes sont nouvellement infectées par le VIH, l'hépatite virale ou les infections sexuellement transmissibles. Les maladies qui en résultent sont collectivement à l'origine de 2,3 millions de décès et de 1,2 million de cas de cancer chaque année et continuent de peser lourdement sur la santé publique, partout dans le monde. Même si des progrès ont été accomplis sur ces trois fronts, le rythme de l'action engagée sur le plan mondial est insuffisant et la plupart des cibles mondiales fixées pour 2020 en rapport avec ces maladies n'ont pas été atteintes. À l'heure actuelle, le plein potentiel des outils et des technologies disponibles n'est pas exploité, de nombreuses populations sont laissées en marge et des obstacles structurels continuent d'entraver les progrès.

2. La Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, en 2016, a adopté les trois Stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles pour la période 2016-2021 (résolution WHA69.22). Un rapport faisant le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies a été soumis à la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé en 2018 ;<sup>1</sup> des rapports de situation sur le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles ont également été publiés en 2019<sup>2</sup> et 2021.<sup>3</sup>

3. En 2021, la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la décision WHA74(20) intitulée « Stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles ». Elle a confirmé à cette occasion que l'objectif de ces stratégies restait bien de contribuer à atteindre la cible 3.3 des objectifs de développement durable.

---

<sup>1</sup> Document A71/41 Rev.2.

<sup>2</sup> *Rapport de situation sur le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles, 2019 : responsabilisation pour les stratégies du secteur mondial de la santé, 2016-2021*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2019 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/329875>, consulté le 25 septembre 2021).

<sup>3</sup> *Global progress report on HIV, viral hepatitis and sexually transmitted infections, 2021. Accountability for the global health sector strategies 2016–2021: actions for impact*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/341412>, consulté le 25 septembre 2021).

4. Dans sa décision WHA74(20), l'Assemblée de la Santé a également prié le Directeur général de mener un vaste processus consultatif en vue d'élaborer des stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles pour la période 2022-2030, selon qu'il conviendra, en étroite consultation avec les États Membres,<sup>1</sup> pour examen à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé en 2022, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquantième session.

## **PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROJET DE STRATÉGIES MONDIALES DU SECTEUR DE LA SANTÉ POUR LA PÉRIODE 2022-2030**

5. Le projet de stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles pour la période 2022-2030 a été élaboré dans le cadre d'un processus essentiellement consultatif mené principalement en ligne. Un plan et une approche générale ont été mis au point et proposés pour ces stratégies en s'appuyant sur les recommandations d'octobre 2020 du Comité consultatif stratégique et technique de l'OMS sur le VIH et l'hépatite virale et sur une analyse des progrès et des lacunes mis en évidence à l'issue de la période de mise en œuvre 2016-2021. Une série de consultations en ligne s'est tenue de mai à juillet 2021 dans toutes les Régions de l'OMS. Un sondage en ligne a également été mené de mai à août 2021, parallèlement à une série de séances d'information à l'intention des parties prenantes. Des réunions d'information pour les États Membres se sont aussi tenues avant la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif et la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé ; les observations formulées à cette occasion et lors de l'examen des points concernés à l'ordre du jour de ces réunions ont guidé l'élaboration du projet de stratégies.

6. En septembre 2021, l'OMS a convoqué une réunion du Comité consultatif stratégique et technique sur le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles afin d'examiner le premier projet complet de stratégies et des observations complémentaires ont été sollicitées auprès des États Membres au dernier trimestre de 2021. Les comités régionaux de l'OMS ont examiné des cadres portant sur les maladies concernées à leurs sessions de 2021 ou ont prévu d'engager en 2022 une réflexion sur les stratégies mondiales du secteur de la santé.

7. Le premier projet complet de stratégies a été présenté aux États Membres en octobre 2021 en utilisant un outil documentaire collaboratif et possibilité a été donnée de le commenter pendant une période de quatre semaines. Les observations et contributions des États Membres ont été dûment examinées par le Secrétariat. Une version complète du projet révisé de stratégies, qui sera examiné par le Conseil, est disponible sur le site Web de l'OMS.<sup>2</sup>

## **STRUCTURE ET CONTENU DU PROJET DE STRATÉGIES MONDIALES DU SECTEUR DE LA SANTÉ POUR LA PÉRIODE 2022-2030**

8. Le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles ont des modes de transmission et des déterminants communs et touchent souvent les mêmes populations. Le Secrétariat s'attache à ce que l'attention voulue soit portée sur ces maladies aux niveaux mondial, régional et national, notamment au moyen d'approches intégrées lorsqu'il apparaît clairement que c'est dans

---

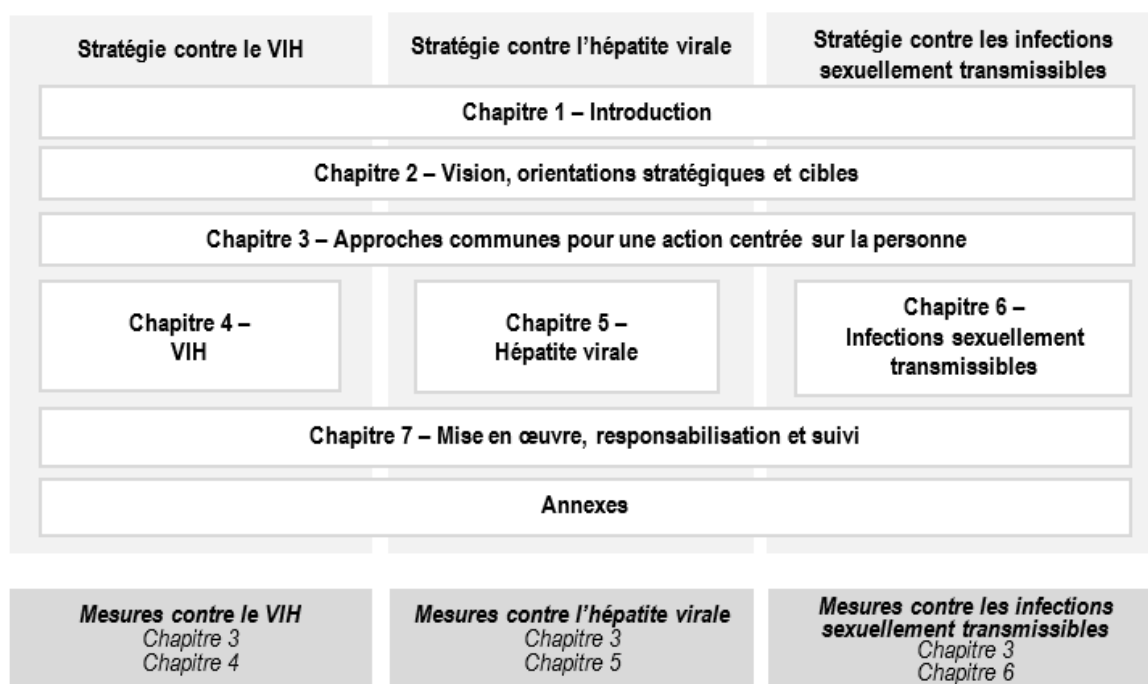
<sup>1</sup> Et, le cas échéant, les organisations d'intégration économique régionale.

<sup>2</sup> Revised full draft global health sector strategies on respectively, HIV, viral hepatitis and sexually transmitted infections, 2022-2030. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/teams/global-hiv-hepatitis-and-stis-programmes/strategies/global-health-sector-strategies/developing-ghss-2022-2030>, consulté le 22 décembre 2021).

l'intérêt de la santé publique. Conformément à cette approche, le projet de stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles pour la période 2022-2030 a été élaboré de façon intégrée.

9. Les trois projets de stratégies sont présentés dans un document unique qui comprend des parties consacrées aux enjeux communs et d'autres portant plus spécifiquement sur la maladie ou l'ensemble de maladies en question (Figure 1). Les chapitres 1 à 3 et le chapitre 7 concernent les problématiques communes ; le chapitre 3, notamment, définit les mesures communes à engager contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles. Les chapitres 4, 5 et 6 présentent des mesures supplémentaires ciblées à mettre en œuvre contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles, respectivement. Les mesures présentées dans le chapitre 3 et dans chaque chapitre thématique ciblé constituent collectivement le groupe complet de mesures contre la maladie ou l'ensemble de maladies concerné.

**Figure 1. Structure du projet de stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles pour la période 2022-2030**



10. Suivant cette structure, le projet de stratégies expose les priorités uniques de chaque maladie ou ensemble de maladies tout en tirant parti des synergies existantes entre les trois volets et avec d'autres maladies ou problèmes de santé et en s'attachant à promouvoir des approches communes pour avancer vers les cibles fixées pour des maladies données ou pour le système de santé, dans le cadre général de la couverture sanitaire universelle. Dans ce document, les pays sont appelés à associer de façon stratégique des approches communes et d'autres ciblant des maladies ou des ensembles de maladies, notamment en recourant aux dispositifs de soins de santé primaires, conformément aux particularités de leur contexte national et aux capacités de leur système de santé.

11. Le projet de document met en exergue le rôle essentiel de l'action du secteur de la santé pour combattre les épidémies mondiales en cours de VIH, d'hépatite virale et d'infections sexuellement transmissibles et atteindre ainsi les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les stratégies qu'il contient se fondent sur les principes relatifs aux droits humains et notamment sur le

droit qu'à toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible.<sup>1</sup> Toutes concourent à concrétiser la vision de la Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle de 2019<sup>2</sup> et l'engagement renouvelé en faveur des soins de santé primaires de la Déclaration d'Astana de 2018.<sup>3</sup>

12. À l'échelle de l'OMS, les stratégies contribuent directement à la réalisation des objectifs du treizième programme général de travail, 2019-2023 de l'Organisation, qui se fonde sur les priorités stratégiques du triple milliard, lesquelles consistent à instaurer la couverture sanitaire universelle, à intervenir face aux situations d'urgence sanitaire et à promouvoir une meilleure santé et un plus grand bien-être pour tous. Elles sont également alignées sur les engagements connexes figurant dans d'autres stratégies et plans mondiaux pour la santé directement pertinents, notamment la Déclaration politique sur le VIH et le sida : mettre fin aux inégalités et agir pour vaincre le sida d'ici à 2030 (2021),<sup>4</sup> le projet de cadre régional pour l'élimination des maladies transmissibles de l'OPS (2019),<sup>5</sup> la Stratégie mondiale et les cibles pour la prévention de la tuberculose, les soins et la lutte après 2015 (2014)<sup>6</sup> et les travaux en cours pour élaborer un cadre mondial pour l'élimination conjointe de plusieurs maladies. Ces stratégies se placent sous l'angle des inégalités, suivant l'approche présentée dans la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026,<sup>7</sup> le but étant que le secteur de la santé mène une riposte efficace. Elles sont également conformes aux priorités du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme,<sup>8</sup> d'Unitaid<sup>9</sup> et des principaux partenaires bilatéraux.

13. Comme ils rendent compte des interactions complexes entre les différents problèmes de santé associés au VIH, à l'hépatite virale et aux infections sexuellement transmissibles, ces projets de stratégies sont également en harmonie avec d'autres stratégies et plans de santé mondiaux relatifs à un vaste éventail de maladies et problèmes de santé connexes.<sup>10</sup>

---

<sup>1</sup> Voir le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (<https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>, consulté le 11 novembre 2021).

<sup>2</sup> Résolution 74/2 (2019) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

<sup>3</sup> Déclaration d'Astana : Conférence internationale sur les soins de santé primaires. Astana, Kazakhstan, 25 et 26 octobre 2018. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2019 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/328129>, consulté le 11 novembre 2021).

<sup>4</sup> Résolution 75/284 (2021) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

<sup>5</sup> Un cadre intégré et durable pour l'élimination des maladies transmissibles dans les Amériques. Note conceptuelle. Washington, D.C., Organisation panaméricaine de la Santé, 2019 (<https://iris.paho.org/handle/10665.2/51460>, consulté le 11 novembre 2021).

<sup>6</sup> Résolution WHA67.1 (2014).

<sup>7</sup> Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026. Mettre fin aux inégalités. Mettre fin au sida. Genève, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, 2021 (<https://www.unaids.org/en/resources/documents/2021/2021-2026-global-AIDS-strategy>, consulté le 11 novembre 2021).

<sup>8</sup> Voir le Cadre stratégique du Fonds mondial (2023-2028). Genève, Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, 2021 ([https://www.theglobalfund.org/media/11255/strategy\\_globalfund2023-2028\\_framework\\_fr.pdf](https://www.theglobalfund.org/media/11255/strategy_globalfund2023-2028_framework_fr.pdf), consulté le 11 novembre 2021).

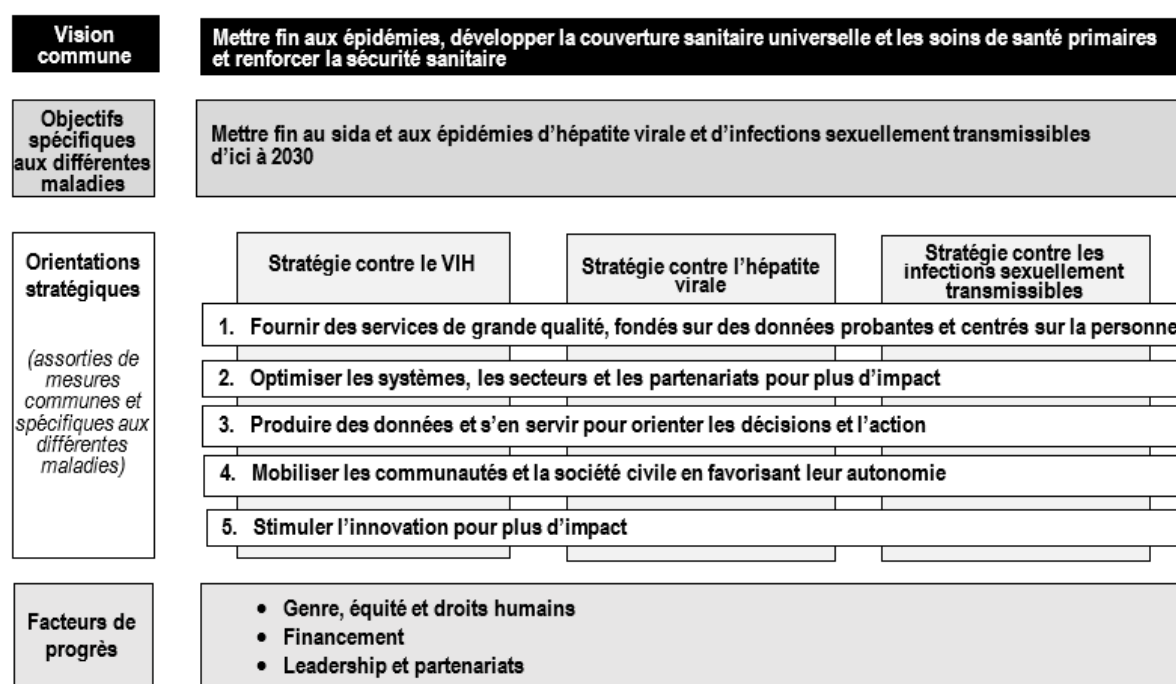
<sup>9</sup> Voir la Stratégie 2017-2021. Genève, Unitaid, 2017 (<https://unitaid.org/about-us/strategy/#fr>, consulté le 11 novembre 2021).

<sup>10</sup> À savoir : la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030) ; le Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous ; le Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2030 ; le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens ; le Plan d'action mondial de l'OMS sur le handicap 2014-2021 ; la Stratégie mondiale de l'OMS dans le domaine de la santé, de l'environnement et des changements climatiques ; la Stratégie mondiale en vue d'accélérer l'élimination du cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique mondial ; et la feuille de route pour l'accès aux médicaments, aux vaccins et aux autres produits sanitaires, 2019-2023.

14. Les stratégies portent toutes une même vision consistant à mettre fin aux épidémies, à développer la couverture sanitaire universelle et les soins de santé primaires et à renforcer la sécurité sanitaire dans un monde où tous les peuples auraient accès à des services de qualité centrés sur la personne et pourraient mener des vies saines et productives.

15. Sur le plan des maladies, le projet de stratégies fixe des objectifs spécifiques consistant à mettre fin au sida et aux épidémies d'hépatite virale et d'infections sexuellement transmissibles d'ici à 2030, en donnant cinq orientations stratégiques qui fournissent un cadre général pour les atteindre (Figure 2).

**Figure 2. Vision, objectifs et orientations stratégiques du projet de stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles pour la période 2022-2030**



- **Orientation stratégique 1 : fournir des services de grande qualité, fondés sur des données probantes et centrés sur la personne.** Utiliser des orientations fondées sur des données probantes ainsi que des innovations dans la prestation de services afin d'accélérer l'accès et le recours effectif à toute une chaîne de services essentiels de grande qualité contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles ainsi qu'à d'autres services de santé connexes, ciblés de façon à répondre aux besoins de personnes appartenant à différentes populations et milieux, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de laissé-pour-compte.
- **Orientation stratégique 2 : optimiser les systèmes, les secteurs et les partenariats pour plus d'impact.** Adopter une approche centrée sur les systèmes qui favorise les synergies avec les soins de santé primaires, la gouvernance de la santé, le financement, les ressources humaines, les produits et la prestation de services, tout en favorisant des actions multisectorielles sur les déterminants sociaux et structurels de la santé. Agir de façon concertée avec les partenaires – y compris les bailleurs de fonds, les établissements universitaires et de recherche, les organismes professionnels et les entités du secteur privé – et collaborer avec eux, pour un impact maximal.

- **Orientation stratégique 3 : produire des données et s'en servir pour orienter les décisions et l'action.** Recueillir, analyser et utiliser des bases factuelles et des données en les ventilant selon le sexe, l'âge et d'autres critères de stratification pertinents, en vue de suivre et d'évaluer les progrès et afin d'orienter l'action, l'innovation et la recherche-développement et de promouvoir la transparence et la responsabilisation en matière de données.
- **Orientation stratégique 4 : mobiliser les communautés et la société civile en favorisant leur autonomie.** Mobiliser les communautés et la société civile, y compris les populations clés et les populations touchées, favoriser leur autonomie et leur confier un rôle central dans l'action de sensibilisation, la prestation de services et l'élaboration des politiques, notamment pour veiller à ce que les services soient culturellement appropriés et adaptés aux besoins des communautés, pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination et pour lever les freins sociaux et structurels.
- **Orientation stratégique 5 : stimuler l'innovation pour plus d'impact.** En collaboration avec les partenaires, contribuer à la définition et à la mise en œuvre de programmes de recherche et d'innovation nationaux, régionaux et mondiaux qui donnent la priorité à la mise au point de nouvelles technologies, de modèles de prestation de services et de pratiques du système de santé qui surmonteront les principaux obstacles qui entravent les progrès contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles.

16. Ces cinq orientations stratégiques se fondent elles-mêmes sur trois facteurs de progrès transversaux mis en valeur tout au long du projet de stratégies :

- la dimension du genre, de l'équité et des droits humains ;
- le financement ; et
- le leadership et les partenariats.

## **INDICATEURS ET CIBLES POUR LA LUTTE CONTRE LE VIH, L'HÉPATITE VIRALE ET LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES D'ICI À 2030**

17. Le projet de stratégies présente une série d'indicateurs communs et d'indicateurs spécifiques aux différentes maladies, ainsi que des cibles pour 2025 et 2030, dans le but de suivre et de stimuler les progrès (voir le Tableau).

**Tableau. Indicateurs d'impact et cibles pour la lutte contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles, d'ici à 2030<sup>a</sup>**

Maladie ou ensemble de maladies	Indicateur d'impact	Point de référence pour 2020 <sup>b</sup>	Cible pour 2025	Cible pour 2030
Toutes maladies confondues	<b>Réduction de l'incidence</b>			
	– Nombre de nouveaux cas de VIH et d'hépatite virale, par an	4,5 millions	<1,5 million	<500 000
	– Nombre de nouveaux cas de syphilis, de gonorrhée, de chlamydiae et de trichomonase <sup>c</sup> chez les adultes (âgés de 15 à 49 ans), par an	374 millions	<300 millions	<150 millions <sup>d</sup>
	<b>Vivre en bonne santé : réduction de la mortalité et des cancers</b>			
	– Nombre de décès dus au VIH, à l'hépatite virale et aux infections sexuellement transmissibles, <sup>e</sup> par an	2,3 millions	<1,7 million	<1 million
	– Nombre de nouveaux cancers dus au VIH, à l'hépatite virale et aux infections sexuellement transmissibles, par an	1,2 million	<900 000	<700 000
VIH	Nombre de nouvelles infections à VIH, par an	1,5 million	370 000	335 000
	Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 habitants non infectés, par an	0,19	0,05	0,025
	Nombre de nouvelles infections à VIH chez les enfants de moins de 15 ans, par an	150 000	20 000	15 000
	Nombre de décès liés au VIH, par an	680 000	250 000	<240 000
	Nombre de décès dus à la tuberculose, à l'hépatite B et à l'hépatite C chez les personnes vivant avec le VIH	210 000	110 000	55 000
Hépatite virale	Prévalence de l'antigène de surface du virus de l'hépatite B (AgHBs) chez les enfants de moins de 5 ans <sup>f</sup>	0,94 %	0,5 %	0,1 %
	Nombre de nouvelles infections par le virus de l'hépatite B, par an	1,5 million de nouveaux cas 20 pour 100 000	850 000 nouveaux cas 11 pour 100 000	170 000 nouveaux cas 2 pour 100 000
	Nombre de nouvelles infections par le virus de l'hépatite C, par an	1,575 million de nouveaux cas 20 pour 100 000	1 million de nouveaux cas 13 pour 100 000	350 000 nouveaux cas 5 pour 100 000

Maladie ou ensemble de maladies	Indicateur d'impact	Point de référence pour 2020 <sup>b</sup>	Cible pour 2025	Cible pour 2030
	Nombre de nouvelles infections par le virus de l'hépatite C chez les usagers de drogues injectables, par an	8 pour 100	3 pour 100	2 pour 100
	Nombre de décès dus à l'hépatite B, par an	820 000 décès 10 pour 100 000	530 000 décès 7 pour 100 000	310 000 décès 4 pour 100 000
	Nombre de décès dus à l'hépatite C, par an	290 000 décès 5 pour 100 000	240 000 décès 3 pour 100 000	140 000 décès 2 pour 100 000
<b>Infections sexuellement transmissibles</b>	Nombre de nouveaux cas de syphilis chez les adultes (âgés de 15 à 49 ans), par an	7,1 millions	5,7 millions	710 000
	Nombre de nouveaux cas de gonorrhée chez les adultes (âgés de 15 à 49 ans), par an	82,3 millions	65,8 millions	8,23 millions
	Nombre de cas de syphilis congénitale pour 100 000 naissances vivantes, par an	425	<200	<50
	Pourcentage de filles complètement vaccinées contre le papillomavirus humain à l'âge de 15 ans	14 %	50 %	90 %

<sup>a</sup> Les indicateurs d'impact et cibles proposés sont conformes à la cible 3.3 et aux indicateurs 3.3.1 et 3.3.4 des objectifs de développement durable.

<sup>b</sup> Certaines cibles se fondent sur des données de 2019 car les données déclarées en 2020 reflètent des interruptions de service liées à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Toutes les données seront ventilées par âge, par sexe et, le cas échéant, par populations clés et populations cibles spécifiques à la maladie.

<sup>c</sup> Infections sexuellement transmissibles curables.

<sup>d</sup> Inclut la cible consistant à réduire de 90 % le nombre de nouveaux cas de syphilis et de gonorrhée et à réduire de 50 % le nombre de nouveaux cas de chlamydie et de trichomonase d'ici à 2030.

<sup>e</sup> Les données de mortalité seront ventilées de façon plus détaillée afin d'évaluer l'urgence des mesures à prendre contre les facteurs et les causes de mortalité. Pour le VIH, ces derniers incluent la méningite à cryptocoque, la tuberculose et les infections bactériennes sévères ; pour l'hépatite virale, il faut inclure d'autres cancers et l'usage nocif de l'alcool.

<sup>f</sup> Il convient de noter que les cibles figurant dans ce tableau sont mondiales ; les États Membres devraient les adapter en fonction du contexte national lorsqu'ils déterminent des cibles pour leur pays. Par exemple, dans certains pays, la cible fixée pour la prévalence de l'antigène de surface du virus de l'hépatite B (AgHBs) chez les enfants de moins de 5 ans peut être fixée à moins de 0,1 % ou de 0,2 %, même si la cible mondiale est de 0,1 %.

## MISE EN ŒUVRE ET RESPONSABILISATION

18. Le projet de stratégies appelle les pays à s'approprier pleinement leurs programmes de santé au niveau national. Les gouvernements nationaux doivent jouer un rôle de premier plan pour fixer les priorités, mobiliser des ressources durables et mettre au point des programmes qui définissent les rôles de toutes les parties prenant part à l'exécution. On s'attend à ce que tout un ensemble de partenaires de la santé et du développement concourent à la mise en œuvre, notamment :



- 
- les donateurs et organismes d'aide au développement multilatéraux et bilatéraux, ainsi que les fonds et fondations ;
  - la société civile, y compris les organisations communautaires ;
  - les établissements universitaires et de recherche et les organisations professionnelles ; et
  - les entités du secteur privé.

19. Le projet de stratégies met l'accent sur le rôle diversifié que jouent les organisations communautaires, appelle à ce que ces organisations bénéficient de l'appui des systèmes de santé et souligne les résultats qu'elles obtiennent en s'appuyant sur des services et un suivi communautaires, notant aussi que les populations doivent être mobilisées plus efficacement pour atteindre les cibles.

20. Le projet de stratégies souligne le rôle unique de catalyseur incarné par l'OMS pour mettre fin au sida et aux épidémies d'hépatite virale et d'infections sexuellement transmissibles d'ici à 2030. Le Secrétariat de l'OMS y est appelé à prendre des mesures dans six domaines clés de la mise en œuvre :

- leadership stratégique et partenariats ;
- action de sensibilisation et de communication en santé publique ;
- normes et critères ;
- innovation ;
- soutien technique et renforcement des capacités ; et
- suivi et système de rapports au niveau mondial.

21. Un suivi et des rapports réguliers seront institués sur le plan mondial afin qu'un dispositif de responsabilisation encadre les mesures dans les pays et aux trois niveaux de l'Organisation qui sont présentées dans le projet. Le suivi mondial s'appuiera sur les données recueillies auprès des États Membres et des partenaires au moyen des mécanismes établis, en veillant à harmoniser les processus de collecte de données pour toutes les maladies et ensembles de maladies. Les activités de collecte et d'analyse des données seront coordonnées avec celles menées dans ce domaine par d'autres partenaires, y compris avec le processus de suivi mondial de la lutte contre le sida réalisé en partenariat avec l'ONUSIDA. Dans toutes les activités de suivi et d'établissement de rapports, le Secrétariat de l'OMS veillera à ce que les données soient suffisamment ventilées pour identifier les lacunes et hiérarchiser les actions visant à atteindre les populations les plus défavorisées.

22. Tous les deux ans jusqu'en 2028, le Secrétariat de l'OMS présentera à l'Assemblée de la Santé les progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies, les avancées réalisées sur la voie des cibles de 2025 constituant la base d'un examen à mi-parcours rigoureux en 2026. Un rapport final sera publié en 2031. L'examen des résultats obtenus permettra de déterminer les mesures correctives qui pourraient s'avérer nécessaires si les progrès sont insuffisants dans certains domaines.

## MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

23. Le Conseil est invité à envisager d'adopter le projet de résolution suivant :

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le projet de stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles pour la période 2022-2030,

DÉCIDE de recommander à la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter le projet de résolution suivant :

La Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le projet de stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles pour la période 2022-2030,

1) ADOPTE les stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles pour la période 2022-2030 ;

2) PRIE le Directeur général de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies mondiales du secteur de la santé à l'Assemblée de la Santé en 2024, 2026, 2028 et 2031, notant que le rapport de 2026 présentera un examen à mi-parcours fondé sur les progrès réalisés au regard des cibles des stratégies pour 2025 et sur la voie des objectifs fixés pour 2030.

= = =